



AR Prefecture

064214401456-20240330-2024_01-DE
Recu le 02/04/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Note de présentation brève et synthétique

Budget Communal Tourette-du-Château

I. Le cadre général du budget

L'ordonnateur – le Maire – rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il est établi le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- Présente les résultats comptables de l'exercice

Le Maire soumet, pour approbation, le compte administratif à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il ne faut pas confondre le compte administratif avec le compte de gestion du receveur (Trésor Public), qui est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Le compte de gestion est, lui aussi, soumis au Conseil municipal.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

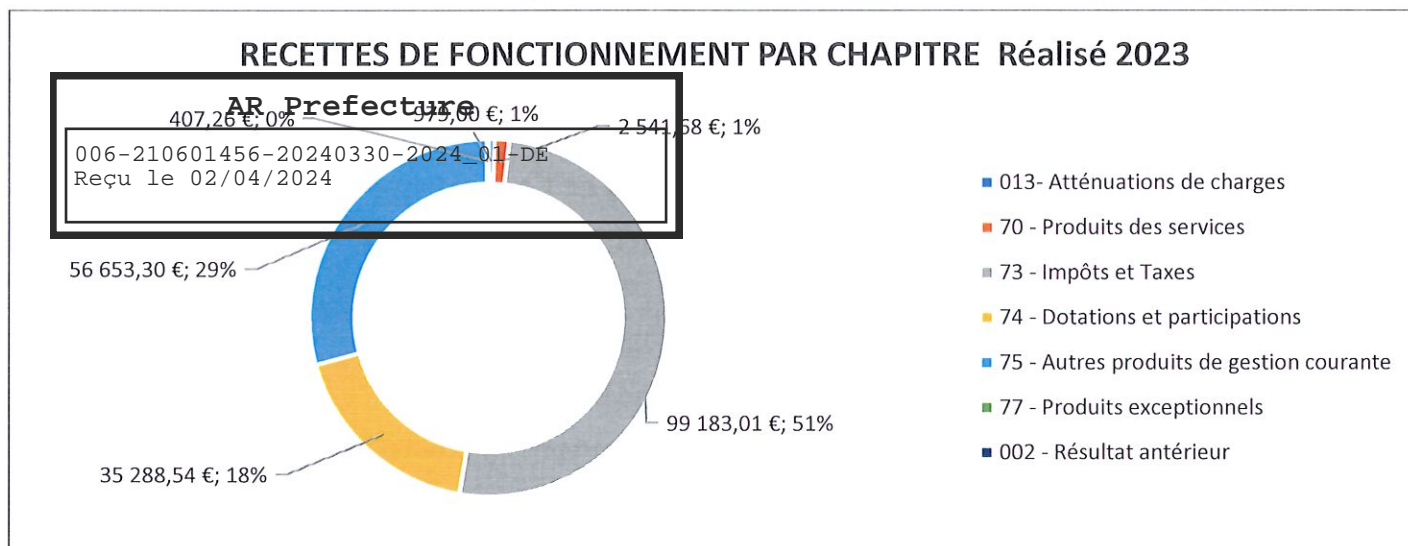
b) Recettes :

Pour notre commune :

La section de fonctionnement 2023 a réalisé en recettes 192 052.79 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2023		
Chapitre	BP 2023	Réalisé 2023
013- Atténuations de charges	200.00 €	979.00 €
70 - Produits des services	2 200.00 €	2 541.68 €
73 - Impôts et Taxes	92 501.00 €	99 183.01 €
74 - Dotations et participations	25 700.00 €	35 288.54 €
75 - Autres produits de gestion courante	51 100.00 €	53 653.30 €
77 - Produits exceptionnels	700.00 €	407.26 €
002 - Résultat antérieur	100 000.00 €	
TOTAL	272 401.00 €	192 052.79 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE Réalisé 2023



Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le remboursement effectués des parents concernant le centre aéré.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. Concernant la fiscalité locale, les données définitives n'ont pas encore été communiquées par la DGFIP. Toutes les taxes et compensation sont enregistrées dans ce chapitre. D'autre part, la Commune ne souhaite pas augmenter les taux communaux.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat dont les montants n'ont pas été notifiés à ce jour. La dotation globale de fonctionnement est toujours en nette diminution par rapport aux années précédentes en effet en 2023 nous avons touché 11 757.00€ de DGF. Pour mémoire, en 2014 celle-ci s'élevée à 22 453.00€ soit une perte cumulée de DGF depuis 2014 de 10 696.00€.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (appartements communaux, location de la salle polyvalente).

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

c) Dépenses :

La section de fonctionnement 2023 a réalisé en dépenses 169 596.06 €.

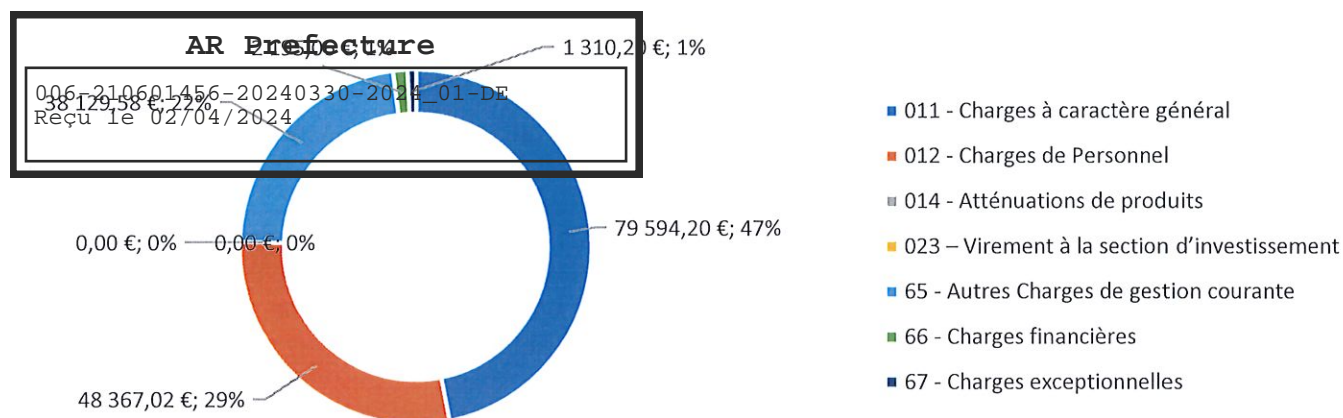
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2023

Chapitre	BP 2023	Réalisé 2023
011 - Charges à caractère général	147 901.00 €	79 594.20 €
012 - Charges de Personnel	50 800.00 €	48 367.02 €
014 - Atténuations de produits	650.00 €	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 500.00 €	0.00 €
65 - Autres Charges de gestion courante	42 150.00 €	38 129.58 €
66 - Charges financières	2 500.00 €	2 195.06 €
67 - Charges exceptionnelles	25 900.00 €	1 310.20 €
TOTAL	272 401.00 €	169 596.06 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE Réalisé 2023



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : électricité, téléphone, fournitures administratives, les primes d'assurances...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Ce chapitre prévoit, le contingent du service incendie, le versement des indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations...

Chapitre 66 - Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette..

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement total ou partiel d'un titre émis sur une année antérieur.

Le résultat de fonctionnement 2023

RECETTES - DEPENSES =	SOLDE 2023
192 052.79 – 169 596.06 =	22 456.73 €

SOLDE 2023 + RESULTAT ANTERIEUR =	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 A AFFECTER EN 2023
22 456.73 + 100 000 =	122 456.73 €

Bilan du Fonctionnement :

Entre 2022 et 2023 la commune a augmenté les dépenses du fonctionnement de 18 900.69 € soit 11.68% de plus. Les raisons sont multiples, Pour le chapitre 011 qui correspond aux charges courante nous avons eu une augmentation de 10.31%. Cette augmentation s'explique par l'inflation et à des dépenses nouvelles comme la gestion du nettoyage du local encombrant pour un coût de 1950.00€, du débroussaillage des abords des routes pour 3 600.00 €...

En ce qui concerne le coût du personnel celui-ci a augmenté de 12.28 %, ce qui correspond principalement à l'augmentation des heures de la secrétaire et les cotisations qui en découlent.

III. La section d'Investissement

AR Prefecture

006-210601456-20240330-2024_01-DE

Recu le 02/04/2024

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA ou encore la commune peut contracter des prêts.

b) Recettes :

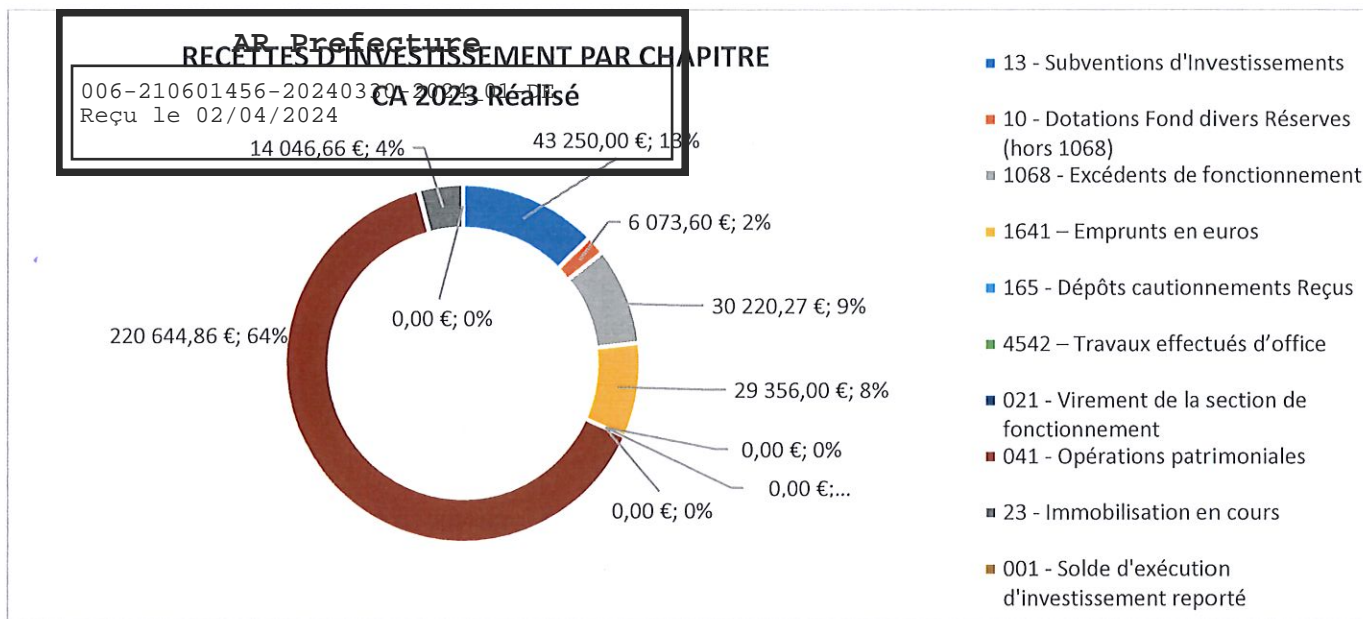
Pour notre commune :

La section d'investissement 2023 a réalisé en recettes 343 591.39 €.

Les Recettes sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), les autres subventions d'investissement et les emprunts, affectation du résultat de l'excédent du fonctionnement soit 30 220.27 € pour le budget 2023.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2023

Chapitre	BP 2023	Réalisé
13 - Subventions d'Investissements	180 511,61 €	43 250 €
10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068)	11 000.00 €	6 073,60 €
1068 - Excédents de fonctionnement	30 220,27 €	30 220,27 €
1641 – Emprunts en euros	29 000.00 €	29 356.00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 000,00 €	0.00 €
4542 – Travaux effectués d'office	2 000.00 €	0.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 500.00 €	0.00 €
041 - Opérations patrimoniales	221 975,44 €	220 644,86 €
23 - Immobilisation en cours	0.00 €	14 046,66 €
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	223 192,98 €	0.00 €
TOTAL	701 400.30 €	343 591.39 €



Chapitre 10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068) :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement de la TVA versée par la commune lors de dépenses d'investissement sur une année antérieure ou encore la taxe d'aménagement.

Imputation 1068 - Excédents de fonctionnement : transfère de l'excédent de fonctionnement est égale ou supérieur au besoin en financement a minima vers le compte 1068 (**recette d'investissement**) du BP un montant couvrant la totalité du besoin d'investissement si chapitre 002 est négatif.

Chapitre 13 - Subventions d'Investissements :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel les subventions du conseil départemental, de la région ou de l'Etat pour les projets d'investissement de la commune.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel un versement si un crédit est à faire pour financer un projet de la commune.

Chapitre 165 - Dépôts cautionnements Reçus :

Ce chapitre comprend les cautions d'un futur locataire.

Chapitre 4542 - Travaux effectués d'office :

Ce chapitre comprend le remboursement en cas de travaux financés par la commune pour le compte d'un tiers (exemple : une mise en péril d'un bâtiment privé...)

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement :

Les chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement » permet de recevoir des virements de crédit de la section de fonctionnement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :

Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté :

Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).

c) Dépenses :

AR Prefecture

Pour notre commune :
006-210601456-20240330-2024_01-DE
Reçu le 02/04/2024
La section d'investissement 2023 a réalisé en dépenses 455 127.39€.

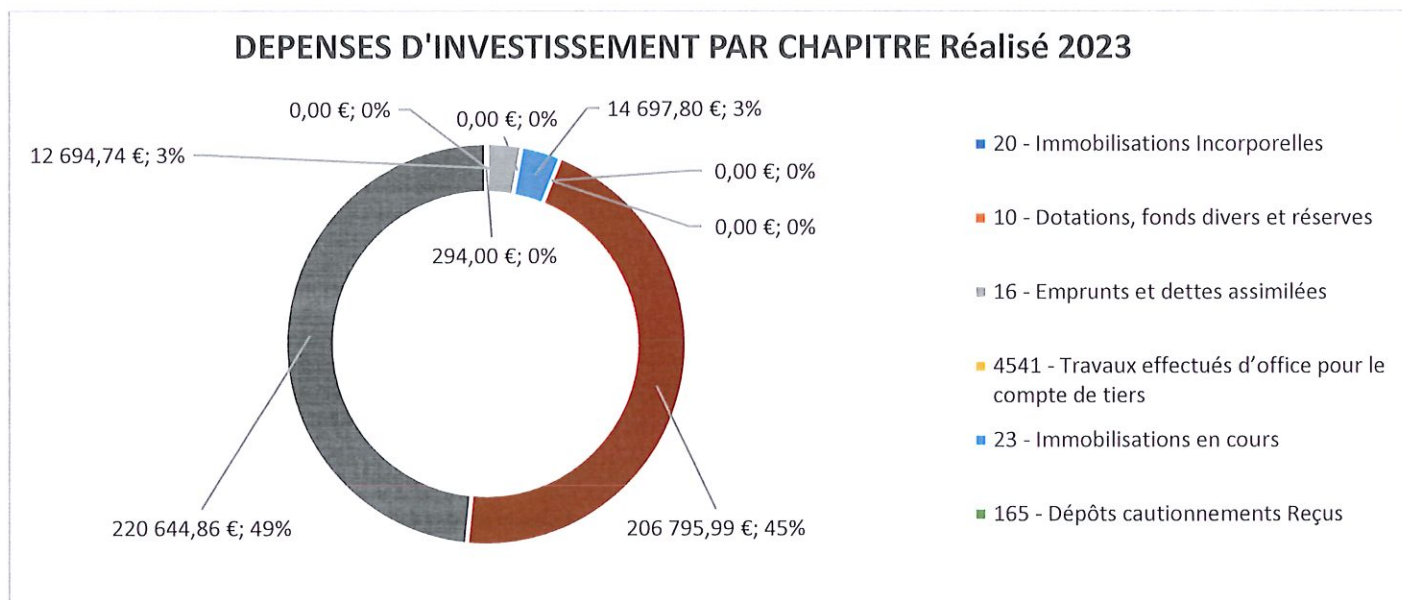
Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

Sont des dépenses d'investissement, les acquisitions de biens meubles considérés comme des immobilisations par nature, dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEES 2023

Chapitre	BP 2023	Réalisé
20 - Immobilisations Incorporelles	9 000.00 €	294.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 500.00 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000.00 €	12 694.74 €
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	2 000.00 €	0.00 €
23 - Immobilisations en cours	40 000.00 €	14 697.80 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	1 000.00 €	0.00 €
27 - Autres immobilisations financières	3 000.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	402 924.86 €	206 795.99 €
041 - Opérations patrimoniales	221 975.44 €	220 644.86 €
TOTAL	701 400.30 €	455 127.39 €



Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles :

Ce chapitre comprend le paiement des frais études et d'élaboration, des Concessions et droit similaires....

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées:

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement du capital de la dette de la commune.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours :

Ce chapitre comprend le paiement de travaux confiés à des tiers (exemple EPCI) ou dont les travaux sont en cours et non terminés à la fin de l'exercice.

Chapitre 165 - Dépôts cautionnements Reçus :

Ce chapitre comprend le remboursement d'une caution lors d'un départ d'un locataire.

Chapitre 10 - Dotations Fonds divers Réserves :

Ce chapitre comprend le paiement d'une taxe d'aménagement.

Reçu le 02/04/2024

Chapitre 4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers :

Ce chapitre comprend le paiement de travaux financés par la commune pour le compte d'un tiers (exemple : une mise en péril d'un bâtiment privé...)

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières:

Ce chapitre comprend les sommes versées à titre de garantie ou de cautionnement, indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive sont inscrites au compte 275 Dépôts et cautionnements versés. Il peut s'agir d'un loyer d'avance versé en garantie. Au bilan, ces sommes figurent à l'actif, parmi les autres créances immobilisées.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :

Ce chapitre comprend le paiement des travaux ou achat qui doit rentrer dans l'actif de la commune.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :

Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Bilan de l'Investissement :

Dans le chapitre 21, les dépenses sont liées aux travaux de la salle communale et de son aménagement, aux travaux de pavage dans le village et la fin des factures de la tempête Alex, ainsi que de l'entretien et des achats pour les bâtiments communaux. La commune a enfin pu intégrer les travaux du local technique.

Le résultat d'investissement 2023

RECETTES - DEPENSES =	SOLDE 2023
343 591.39 – 455 127.39 =	- 111 536.00 €

SOLDE 2023 + RESULTAT ANTERIEUR =	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPORTER EN 2024
- 111 536.00 + 223 192.98 =	111 565.98 €

IV BILAN

Nous pouvons conclure que le Compte Administratif du Budget Communal 2023 est positif, en fonctionnement et en investissement. Ce qui va permettre à la commune de pouvoir créer un Budget Primitif 2024 sur des bases saines, mais qu'il faudra quand même faire plus attention aux dépenses de fonctionnement si la commune ne veut pas augmenter les impôts, qui rappelons-le ont été augmentés la dernière fois en 2011.

Note de présentation brève et synthétique
Compte Administratif 2023 Communal

AR Prefecture

Tourette-du-Château

006-210601456-20240330-2024_01-DE
Reçu le 02/04/2024

ARRETE ET SIGNATURES



Présenté par le Maire, Laurent BAUDOIN

A Tourette du Château, le 30/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire du 30/03/2023

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

Date de Convocation :
26/03/2024

Les membres du Conseil Municipal,

BAUDOIN Laurent	
BLANCHOIN Paul	
DELOUVRIER Eric	
CHARVIN Jérôme	
PAILLOT Thierry	
MAURIN Patrick	
ROCCIA Sabrina	
SARTORI Sonia	P.P.
ORAGNIER Sylvie	P.P.

